

ÉDITION  
2016

# Ma retraite accompagnée à Granville



UN SERVICE DE LA VILLE

GRANVILLE  
NORMANDIE



Avec l'allongement de la durée de vie, le déroulement de la retraite évolue et des difficultés plus ou moins grandes peuvent apparaître. Il est possible de les prévenir et de les corriger, le tout est d'anticiper. À Granville, les dispositifs sont nombreux car les acteurs publics, privés et associatifs, se mobilisent pour les seniors.

Pour vous accompagner dans cette nouvelle phase de vie, le Pôle Senior est à votre disposition pour vous fournir les informations utiles afin de répondre concrètement à vos besoins tout en s'attachant au mieux vivre ensemble. Un engagement qui transparaît dans l'adhésion de Granville à la démarche « Villes Amies des Aînés » !



© Benoit Crosby

## Anticiper pour plus de sérénité

<i>Où m'informer ?</i> .....	5
Au Pôle Senior .....	5

## Rester chez moi

<i>Des solutions pour un maintien à domicile</i> .....	7
L'aide à domicile .....	7
Le portage de repas à domicile .....	9
La téléassistance .....	9
Les aides aux travaux .....	9

## Changer de lieu de vie

<i>Des solutions résidentielles intermédiaires</i> .....	11
<i>Des dispositifs spécialisés</i> .....	12
Les structures d'accueil pour personnes âgées autonomes .....	12
L'accueil familial .....	12
Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes .....	13
Le logement temporaire Paul Poirier .....	13

## Prendre soin de ma santé

<i>Je prends soin de moi, je me soigne</i> .....	15
Les professionnels médicaux ou paramédicaux .....	15
Les soins infirmiers à domicile .....	15
Le SSIAD .....	16
Le Centre Hospitalier Avranches/Granville .....	16
Le Centre de Pontorson (L'ESTRAN) .....	18
L'Équipe Mobile Psychiatrique pour Personnes Agées (EMPPA) .....	19
Les Espaces Conviviaux Citoyens (ECC) ADVOCACY .....	19

## Les aides financières possibles

<i>Focus sur les aides les plus courantes</i> .....	21
L'Allocation Personnalisée d'Autonomie .....	21
L'aide sociale légale .....	21
Les aides au logement .....	22
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie .....	22
<i>Informations sur la protection juridique</i> ...	23

## Anticiper pour soulager mes proches

<i>J'en parle librement à mes proches</i> .....	25
<i>Je prépare ma succession</i> .....	25
<i>J'organise mes obsèques</i> .....	26
<i>Calendrier des formalités</i> .....	26

## Pratique

<i>Mon mémento</i> .....	27
<i>Informations et numéros utiles</i> .....	28



PÔLE  
Senior

*Anticiper pour  
plus de sérénité*

La retraite n'est pas un long fleuve tranquille et avec l'avancée en âge, les risques de perte en autonomie augmentent. La maladie, l'invalidité, un logement mal adapté peuvent nuire à la sérénité de votre quotidien. Pour augmenter vos chances de rester le plus longtemps possible dans votre logement avec la plus grande autonomie, il faut essayer d'anticiper les problèmes à venir et garder en tête que toute difficulté a une solution.

## Où m'informer ?

### Au Pôle Senior, un lieu d'accueil, d'information et d'orientation

Géré par la ville de Granville, le Pôle Senior offre au public un accueil dédié et personnalisé en s'efforçant de fournir des informations adaptées. En lien avec le Centre Communal d'Action Sociale et certaines associations granvillaises, le pôle participe également à la lutte contre l'isolement. Il oriente vers des services municipaux ou des partenaires compétents. De plus, il encourage les propositions des seniors dans le cadre de la dynamique de Granville, ville amie des aînés.



© Benoit Croisy



© Benoit Croisy

**ACCUEIL**  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 16h

Rencontre individuelle  
sur rendez-vous  
**02 33 61 86 87**  
(messagerie d'accueil  
en dehors des heures d'ouverture)  
[pole.senior@ville-granville.fr](mailto:pole.senior@ville-granville.fr)

Pôle Senior  
Foyer Logement Les Herbières  
202, rue Paul de Gibon



***Rester  
chez moi***

Il est évident que l'on préfère rester le plus longtemps possible chez soi avec ses habitudes, avec la compagnie de son animal domestique et de ses voisins que l'on connaît bien. Mais pour pouvoir rester autonome et continuer à vivre dans son cadre de vie habituel, il est nécessaire de réaménager son logement et de prévoir des aides à domicile.

## Des solutions pour un maintien à domicile

### L'aide à domicile

Les services d'aide à domicile peuvent intervenir pour vous aider à faire ce que vous n'avez plus envie de faire ou n'êtes plus en capacité de faire.

L'APA (voir page 21) peut financer une partie du coût de l'intervention en fonction de certaines conditions.

Les interventions de l'aide à domicile concernent principalement : l'entretien du logement et du linge, l'aide au lever et au coucher, l'aide à la toilette, l'aide aux courses, la préparation des repas, la prise des repas.



© Benoit Croisy



© Benoit Croisy

Les aides à domicile peuvent également vous accompagner lors de sorties et contribuer ainsi à maintenir un lien social.

### Les différents modes d'intervention à domicile

Les organismes (entreprises ou associations de services à la personne) fonctionnent en mode prestataire ou mandataire.

#### Le service à domicile intervenant en mode prestataire

Les organismes prestataires emploient directement des salariés. Ces derniers interviennent au domicile des particuliers. L'organisme prestataire adresse une facture mensuelle des heures effectuées par l'aide à domicile.

**Important** : Le particulier n'est pas l'employeur de l'aide à domicile et n'a donc aucune formalité à sa charge.

### Le service à domicile intervenant en mode mandataire

Les organismes mandataires assurent la gestion administrative du recrutement de votre personnel (contrat de travail, relations avec l'URSSAF...). Le particulier s'acquitte des frais d'intervention de l'aide à domicile et des frais de gestion.

**Important :** Le particulier peut ainsi garder sa liberté de choix de son personnel et la faculté d'organiser les horaires et les interventions en fonction de ses besoins.

**Attention !** En contrepartie, il « assure les responsabilités légales liées au statut d'employeur » (ex. conflits, procédure de licenciement).



© Benoit Croisy

### L'emploi direct

La personne emploie en direct un salarié sans recourir à un organisme d'aide à domicile. Elle est ainsi employeur. La personne recrute elle-même l'intervenant de son choix. Toutes les responsabilités et démarches administratives lui incombent.

## Les professionnels de l'intervention à domicile

### Les associations

#### ● ADESSA Domicile-Manche

5 bis, Val-ès-Fleurs  
02 33 45 14 82

#### ● ADMR de la Manche

99, rue Couraye  
02 33 61 68 90

#### ● Una de la Manche

134, rue Couraye  
02 33 91 25 90

### Les entreprises

#### ● ADHAP

51, boulevard des Amiraux  
02 33 89 74 49

#### ● Auxi'life

8, rue du Puits Notre Dame  
50200 Coutances  
02 33 76 72 13

#### ● Confiez nous sud manche

19, rue St Gaudens  
50400 Avranches  
02 33 68 30 52

#### ● Vitalliance

ZA Neptune II  
523, rue Henri Claudel  
50000 Saint-Lô  
02 33 72 81 52

#### ● Vitame

397, avenue des Vendéens  
02 61 69 00 67

## Le portage de repas à domicile

Bénéficier du portage de repas à domicile permet de continuer à prendre des repas complets et équilibrés sans avoir à se préoccuper de faire les courses et la cuisine.

Parfois avec l'âge, l'appétit diminue, d'où l'importance d'avoir une alimentation équilibrée pour prévenir les risques de dénutrition, de chutes et de maladies.

### ► ADMR

99, rue Couraye  
02 33 61 68 90

### ► Maison St Gabriel

54, rue Jean Rostand  
02 33 90 78 76

### ► Vitame

397, avenue des Vendéens  
02 61 69 00 67

## À savoir

Pensez aussi aux commerces de proximité qui offrent un large choix de produits et de services (plats à emporter, livraison à domicile...).



©D.I.R.

## La téléassistance

La téléassistance permet de sécuriser les seniors qui vivent seuls chez eux.

En cas de problème (chute, malaise...), la personne peut appuyer sur son médaillon ou sa montre portée en permanence pour contacter une plateforme téléphonique joignable 24h/24h et 7j/7j. Selon le degré d'urgence de la situation, un proche est contacté ou une intervention est déclenchée pour porter assistance à la personne.

### ► Se renseigner au Pôle Senior

02 33 61 86 87

## Les aides aux travaux

Reportez-vous à la brochure *Ma retraite active à Granville* à la rubrique «je suis bien chez moi», afin de prendre connaissance des démarches à suivre.





© Benoit Crosby



# *Changer de lieu de vie*

Ce n'est jamais un choix facile, mais il faut y réfléchir, quand le logement est trop grand ou inadapté. La décision doit être mûrement réfléchie. Posez-vous au préalable les bonnes questions : quels sont mes besoins ? Ai-je envie d'une terrasse ou d'un jardin ? Quels sont mes revenus ? Suis-je autonome ou dépendant ?...

N'oubliez pas qu'une visite au Pôle Senior pour en discuter est toujours possible et n'engage à rien. L'équipe vous conseillera et vous renseignera sur l'offre des établissements d'hébergement pour les seniors.

## Des solutions résidentielles intermédiaires

Entre le maintien au domicile d'origine et l'établissement médicalisé, il existe un compromis avec un logement plus accessible ou un environnement plus propice, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible.

On peut noter la diversité des profils et des réponses à apporter, en fonction de votre situation familiale, votre état de santé, votre activité sociale.



© D.R.



© D.R.

Il n'y a pas de réponse idéale mais des solutions résidentielles comme :

- un logement qui permet de préserver une certaine liberté (accueil des proches, décoration, place de parking...),
- un logement dont la localisation offre un accès aisé aux services (commerces, équipements municipaux...),
- un logement dans votre environnement familial (ami, connaissance...),
- un logement nécessitant moins d'efforts d'entretiens (jardinage, surface habitable...),
- un logement plus adapté à une perte d'autonomie (douche à l'italienne...).

Dans tous les cas, n'hésitez pas à en parler avec vos proches.



© Marc Lerouge

## Des dispositifs spécialisés

### Les structures d'accueil pour les seniors autonomes

**Le Foyer Logement « les Herbiers »** est doté de 66 appartements modernes de 35 m<sup>2</sup> à 55 m<sup>2</sup>, équipés pour vous simplifier la vie : de visiophone, de larges portes, de volets roulants électriques, d'une douche accessible et d'une téléalarme. De plus, il est situé à proximité des commerces et des deux lignes de bus Néva.

**Service accueil :** traitement du courrier, appel taxi, commande de pharmacie, lien avec les équipes soins infirmiers...  
Service de gardiennage 24h/24h et 7j/7j.

**Service restauration :** plats variés réalisés par la cuisine centrale de la Ville à base de produits locaux, repas à thème, goûters d'anniversaire chaque mois.

**Nombreux espaces de détente et de rencontre en toute convivialité :** salons d'étage, salle de restauration, salle d'animation, salle de sport, jardins...

**Animations diverses :** activités motrices, gym douce, atelier beauté, ateliers bien-être et relaxation, sorties, séjours de vacances...

#### ► Foyer Logement « les Herbiers »

202, rue Paul de Gibon  
lesherbiers@ville-granville.fr  
02 33 90 01 14



© Benoît Croisy

### L'accueil familial

**Il s'agit d'un dispositif permettant à un senior d'être accueilli par un particulier appelé aidant familial.**

La personne accueillie signe avec l'accueillant familial un contrat d'accueil fixant les conditions matérielles, humaines et financières de l'accueil. La personne accueillie peut bénéficier d'aides sociales et fiscales.

#### ► Plus d'information au Pôle Senior

02 33 61 86 87



© Gilles Lougassi

## Les établissements d'hébergement pour seniors dépendants

L'EHPAD, également appelé maison de retraite, est une structure médicalisée. Il propose un hébergement en chambre individuelle bénéficiant de prestations collectives (la blanchisserie, la restauration, le ménage...) où les résidents sont suivis par une équipe médicale dont la composition peut varier d'un établissement à l'autre.

- **Centre Hospitalier Avranches-Granville Résidence Paul Poirier**  
289, rue des Menneries  
02 33 91 51 08
- **Maison St Gabriel**  
54, rue Jean Rostand  
maisonsaintgabriel@wanadoo.fr  
02 33 90 78 76
- **ORPEA Résidence L'Émeraude**  
225, rue Jeanne Jugan  
granville@orpea.net  
02 33 90 55 00

## Le logement temporaire Paul Poirier

Le logement temporaire Paul Poirier est un mode d'accueil de seniors de plus de 60 ans pour une durée maximum de 90 jours dans l'année si l'hébergement est continu, ou 120 jours s'il est fractionné. Cette formule s'adresse aux personnes dont le maintien à domicile est rendu momentanément difficile. Si ce mode alternatif d'accueil permet la familiarisation de la personne avec la vie en institution, il n'a pas vocation à être prolongé en hébergement permanent.

- **Plus d'information**  
02 33 91 51 08

## À savoir

### Via Trajectoire

est un service en ligne du Conseil départemental qui vous aide à trouver une maison de retraite.

### 3 avantages :

- un dossier d'inscription unique en ligne accepté par tous les EHPAD,
- un moteur de recherche multicritère : proximité géographique, budget, type d'hébergement et de soins,
- un service public gratuit, confidentiel et sécurisé, accessible à votre médecin traitant.



***Prendre soin  
de ma santé***

Prendre soin de soi au quotidien est essentiel. C'est une façon d'appivoiser son âge et de préserver sa santé pour son bien-être physique et psychologique. Faites appel aux professionnels de la santé pour vous aider.

## Je prends soin de moi, je me soigne

### Les professionnels médicaux ou paramédicaux

Les professionnels médicaux ou paramédicaux qui interviennent à domicile (ou à leur cabinet) peuvent vous apporter aide et soutien en cas de difficulté passagère ou de perte d'autonomie. Ils jouent un rôle complémentaire et important dans le soutien à domicile, la prévention et l'éducation à la santé. Ainsi, par exemple, des soins prodigués par le kinésithérapeute permettent de préserver certains gestes essentiels à la vie quotidienne.

#### ► Médecins, kinés, podologues...

Liste disponible sur demande  
[pole.senior@ville-granville.fr](mailto:pole.senior@ville-granville.fr)  
 02 33 61 86 87



© Jean-Bernard Nadeau



© Benoit Croisy

### Les soins infirmiers à domicile

Les interventions se font sur prescription médicale et les soins donnent lieu à un remboursement par la sécurité sociale au taux en vigueur. Les intervenants participent au diagnostic et prodiguent des soins (pansements, injections, médicaments) suivant les prescriptions du médecin.

#### ► Infirmières et infirmiers

Liste disponible sur demande  
[pole.senior@ville-granville.fr](mailto:pole.senior@ville-granville.fr)  
 02 33 61 86 87

## Le SSIAD

### Service de Soins Infirmiers à Domicile

Le SSIAD de Granville est un service d'aides-soignantes à domicile. L'association « Granville Santé » qui gère ce service depuis sa création en 2004, a une capacité de 50 places.

Les aides-soignantes interviennent auprès des seniors et/ou dépendants de plus de 65 ans sur prescription médicale et sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice. Elles effectuent des soins de confort et d'hygiène (nursing, aide à la toilette, prévention des escarres, évaluation de la douleur) et relationnels (écoute, échanges et soutien moral). Les aides-soignantes surveillent les paramètres vitaux (tension artérielle...) et la prise des traitements.



© Photographie.eu

Le SSIAD contribue au maintien à domicile des seniors. Il est essentiel pour un retour à domicile de qualité après une hospitalisation.

#### SSIAD de Granville

304, boulevard du Québec  
02 33 91 69 35

## Le Centre Hospitalier Avranches-Granville

Parmi ses multiples services...

### L'UMOEG

#### Unité Mobile Gériatrique + 75 ans

Les orientations ne se font qu'après consultation et avis du médecin traitant. L'équipe intervient pour avis à la demande des services de soins.

En fonction des situations, elle met ses compétences pratiques au service du patient.

#### Objectifs :

- amélioration de la prise en charge hospitalière,
- diminution des risques d'hospitalisation,
- prévenir les réhospitalisations précoces.

Les demandes d'intervention sont reçues par les membres de l'équipe et le numéro de téléphone est disponible 24/24h.

● Renseignements au Centre Hospitalier  
02 33 91 50 00

## À savoir

Afin de mieux préparer votre retour à domicile n'oubliez pas de rencontrer le service social de l'hôpital avant votre sortie.



© Koszivu

## L'HAD

### Hospitalisation à domicile

La structure HAD est une alternative à l'hospitalisation traditionnelle. Elle permet d'assurer pour une durée limitée (et révisable selon l'évolution de l'état de santé du patient) des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés au domicile des patients.

- Renseignements  
au Centre Hospitalier  
02 33 91 50 00

## La consultation mémoire

Un des outils qui contribue à diagnostiquer la maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées. Parlez-en à votre médecin.

- Centre Hospitalier  
Avranches-Granville  
849, rue des Menneries  
Prendre rendez-vous  
02 33 91 50 00 - 02 38 89 42 77

## À savoir

Ateliers mémoire  
organisés par  
le centre social l'Agora  
et les Herbières en lien avec  
un groupe de bénévoles

et/ou

ateliers PEP'S EUREKA  
financés par différentes  
caisses de retraite.

Se renseigner  
au Pôle Senior

02 33 61 86 87



© Benoit Croisy



© Benoit Croisy

## Le PHARE

### Service d'aides et d'accompagnement aux malades Alzheimer et à leurs proches

L'accueil de jour, le Phare, a comme premier objectif de prendre en charge des personnes présentant des troubles cognitifs avérés et le second est de proposer une journée de répit aux aidants.

#### Les missions de l'accueil de jour :

- assurer une prise en soins individualisée au travers des activités de la vie quotidienne ou/et par une rééducation spécialisée,
- stimuler la mémoire et les autres fonctions intellectuelles,
- préserver l'autonomie et les relations sociales,
- permettre pour l'entourage des périodes de repos et de liberté,
- être un lieu d'information, d'écoute, et de rencontre avec les familles.

**Le Phare est un accueil de jour** (uniquement) situé au rez-de-chaussée de la Résidence Paul Poirier du site hospitalier de Granville.

L'équipe du Phare reçoit 6 à 10 personnes maximum les lundis, mercredis et jeudis de 9h à 17h.

La prise en charge des patients a un coût dont une partie est couverte par la famille en fonction de l'APA.

#### Le Phare

849, rue des Menneries

accueildejour@avranches-granville.fr

Renseignement

**02 33 91 51 08**

Prendre rendez-vous

**02 33 91 50 13**

*À savoir*

**France Alzheimer**

Groupe de parole

le 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois  
de septembre à mai  
aux Herbiers.

Renseignements

francealzheimer@coutances.fr

**02 33 17 16 41**

## Centre de Pontorson (L'ESTRAN)

Le Centre Hospitalier de l'ESTRAN de Pontorson s'occupe des prises en charge psychiatriques selon les modalités suivantes...

### Le Centre Médico-Psychologique

Les Épiettes est un lieu d'accueil, d'orientation et de coordination où se déroulent des consultations gratuites de psychiatres et de psychologues.

**Un accueil physique et téléphonique est assuré par un infirmier tous les jours, du lundi au vendredi de 9h à 17h.**

#### ● Renseignements

12, boulevard Hauteserve  
cmp.adultes.granville@ch-estran.fr  
**02 33 50 63 29**

#### ● En cas d'urgence

Une permanence de soins psychiatriques est assurée au Centre Hospitalier de Granville.  
**02 33 91 50 00**



© Marcel Mooij

## Les Espaces Conviviaux Citoyens (ECC) ADVOCACY

**Ce sont des lieux, d'expression et de solidarité.**

Les adhérents, avec la contribution d'un animateur, participent à la gestion des lieux et organisent diverses actions dans le but de lutter contre l'isolement et l'exclusion des personnes en souffrance psychique.

#### ● Résidence le Pommier

Boulevard du Quebec  
advocacy.granville@hotmail.fr  
**06 38 95 89 43**

## L'Équipe Mobile Psychiatrique pour Personnes Agées (EMPPA)

**EMPPA repère les troubles psychiques de la personne âgée de plus de 65 ans** (Pathologies psychiatriques, troubles psychologiques, dépressions, signes précurseurs de geste suicidaire). Elle évalue, analyse la situation de la personne en prenant en compte le senior dans son environnement. Elle oriente vers des soins appropriés.

#### ● Renseignements

emppa@ch-estran.fr  
**02 33 60 73 47**



© J.P. - P10D



# *Les aides financières possibles*

Des aides pour faire face à une perte d'autonomie existent. Le Pôle Senior se tient à votre disposition pour vous éclairer et vous orienter sur les démarches à suivre.

## Focus sur les aides les plus courantes

### L'APA L'Allocation Personnalisée d'Autonomie

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est l'une des prestations majeures pour l'aide au maintien à domicile des seniors en situation de perte d'autonomie. Cette aide dont le montant est fixé en fonction du degré de dépendance et de ressources, contribue à rémunérer un ou plusieurs salariés, et plus largement à financer toutes dépenses liées à la perte d'autonomie : accueil de jour, accueil temporaire, adaptation du logement, installation d'équipements appropriés sans aucune condition

de ressources. Cette aide varie en fonction des revenus avec application d'un ticket modérateur. Les aides APA sont plafonnées selon le niveau de dépendance.

La première demande peut être faite par le bénéficiaire lui-même, sa famille, une assistante sociale ou le Centre Communal d'Action Sociale.



© D.R.



© Benoit Croisy

### L'aide sociale légale

C'est une aide versée aux personnes de plus de 60 ans par le Conseil départemental dans le cadre d'un hébergement en maison de retraite, en hébergement protégé ou en placement familial. Les personnes de plus de 60 ans peuvent également la percevoir quand elles sont en situation de handicap par exemple. Le conseil départemental finance aussi en partie les services d'aides à domicile pour les personnes dont les revenus sont inférieurs au minimum vieillesse.



© Aytuncyolum

## Les aides au logement

Il existe également des aides liées au logement, que ce soit pour votre domicile ou pour un hébergement adapté.

Elles sont versées sous certaines conditions, par la Caisse d'Allocations Familiales ou par le Conseil départemental. Pensez-y !

- **Aide Personnalisée au logement (APL)** réservée aux locataires des logements conventionnés.
- **Allocation de logement social (ALS)** pour les logements non conventionnés ou pour rembourser un prêt.
- **Allocation de logement Familial (ALF)** pour les personnes ayant à charge, à leur domicile, une ou plusieurs personnes de plus de 65 ans.
- **Allocation personnalisée d'autonomie (APA)** pour couvrir les frais d'hébergement en structure.
- **Fonds de Solidarité Logement (FSL)** pour payer les frais d'entrée, les cautions, les dettes de loyer.
- **Aide légale pour l'hébergement en structure ou pour les services à domicile.**

## La CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Voici 2 exemples d'aides éventuelles (sous certaines conditions), mais d'autres existent. N'hésitez pas à contacter la CPAM.

- **La CMU complémentaire** facilite l'accès aux soins. La prise en charge est de 100% sans avance de frais.
- **L'ACS** est une aide financière qui ouvre droit à une réduction sur le montant de votre cotisation à une complémentaire santé.

### CPAM

23, rue du Vieux Moulin



© D.R.

## À savoir

### Les aides des caisses de retraite

Pensez à contacter vos caisses de retraite en cas de difficultés passagères ou d'imprévus.

## Informations sur la protection juridique

Bien que considérées comme « vulnérables », les personnes majeures « protégées » au titre de la loi du 5 mars 2007 sont reconnues « capables et responsables ». Elles sont par exemple libres de choisir leur lieu de résidence.

Trois types de mesures de protection peuvent être mises en œuvre :

### La sauvegarde de justice

La sauvegarde de justice est une mesure temporaire, valable un an et renouvelable une fois, laquelle est souvent prise dans l'attente d'une curatelle ou d'une tutelle.

### La curatelle

La curatelle simple ou renforcée est une mesure d'assistance, dans laquelle le majeur conserve par exemple le contrôle de son compte courant.

### La tutelle

La tutelle est une mesure de représentation, dans laquelle le tuteur (un proche ou un mandataire judiciaire) représente le majeur dans tous les actes de la vie quotidienne.





© D.R.



# *Anticiper pour soulager mes proches*

Même si un décès perturbe naturellement l'équilibre familial, préparer son départ est toujours plus facile pour ses proches. Il convient de se poser toutes les bonnes questions pour organiser ce moment selon ses désirs. Il est conseillé d'anticiper en abordant le sujet librement avec vos proches, afin de préparer vos obsèques dès aujourd'hui et réfléchir à la meilleure façon de transmettre votre patrimoine.



© Benoit Croisy

## *J'en parle librement à mes proches*

À l'approche de la vieillesse, les questions autour de la mort surgissent. Il est important de pouvoir en discuter avec ses proches afin d'être en mesure de répondre aux interrogations de chacun. La mort est une réalité qui fait partie de la vie, il ne faut pas la fuir... À nous ensuite de préserver le souvenir d'un proche.

Pouvoir évoquer la personne disparue, la faire vivre à travers des souvenirs, anecdotes ou photos permet aussi à chacun d'en faire le deuil. Toute cette démarche contribue à générer un climat d'apaisement.

## *Je prépare ma succession*

**Vous souhaitez préparer votre succession pour que vos proches soient protégés, le notaire est la personne qui vous conseillera dans vos démarches.**

### **À savoir :**

- vous souhaitez faire une donation de vos biens immobiliers ou mobiliers, faire un don financier,
- vous désirez partager entre chaque héritier vos biens, le notaire vous conseillera sur l'établissement d'un testament authentique ou olographe.

Pour toutes les questions que vous vous posez, votre notaire est à votre écoute, vous conseillera et vous dirigera au mieux pour préserver vos héritiers.



© Jean-Bernard Nadeau



© Benoit Croisy

## *J'organise mes obsèques*

**Préparer son départ, c'est non seulement soulager ses proches mais aussi organiser les choses telles qu'on le souhaite** (inhumation, crémation, cérémonie religieuse...).

Il suffit pour cela de s'adresser à une société de pompes funèbres. N'hésitez pas à comparer les tarifs. Faites-vous accompagner au rendez-vous par une personne de confiance. Et informez votre famille des dispositions que vous avez prises.

## *À savoir*

Votre notaire est chargé de vous garantir l'efficacité juridique nécessaire pour transmettre vos biens en toute sérénité et vous accompagner dans toutes vos démarches.

## *Calendrier des formalités*

**À l'épreuve de la perte d'un être cher s'ajoutent les démarches indispensables.**

**Voici un aide-mémoire pour faire face aux problèmes pratiques :**

### **Dans les 24 heures :**

- faire constater le décès et le déclarer en mairie,
- contacter les pompes funèbres,
- rechercher éventuellement les titres de concession.

### **Dans les 7 jours :**

- avertir les établissements financiers,
- informer les organismes qui versaient des prestations au défunt (caisses de retraite, caisse d'allocations familiales, caisse d'assurance maladie...).

### **Dans le mois :**

- prendre contact avec le notaire,
- faire les demandes éventuelles de pension de réversion, d'allocation de veuvage,
- faire le point sur les organismes de crédit, d'assurance vie et résilier si nécessaire l'ensemble des contrats au nom exclusif du défunt,
- informer le propriétaire si le défunt était en location, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le centre des impôts.

### **Dans les 6 mois :**

- faire la déclaration de succession à l'administration fiscale.

**Numéro d'urgence : 112**

**Pompiers : 18**

**Police/Gendarmerie : 17**

**SAMU : 15**

**Urgence médicale de week-end**

304 boulevard du Québec

Ouvert le samedi de 15h à 19h

et le dimanche de 9h à 12h

et de 15h à 19h

**Urgence dentaire :**

**02 33 06 03 09**

(pour connaître le dentiste de garde)

Ouvert le dimanche et jours fériés

de 10h à 12h

**Centre anti-poison :**

**02 99 59 22 22**

## MON MEMENTO

### Mes coordonnées

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Tél. : .....

### Coordonnées de mon voisin

Nom : .....

Tél. : .....

### Coordonnées d'un proche

Nom : .....

Tél. : .....

### Coordonnées de mon médecin traitant

Nom : .....

Tél. : .....

### Autres coordonnées

Nom : .....

Tél. : .....

## Mairie de Granville

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h30  
Cours Jonville  
**02 33 91 30 00**  
[www.ville-granville.fr](http://www.ville-granville.fr)

### Service État-Civil

**Pour les cartes nationales d'identité,  
cartes électorales et  
concessions cimetière**

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h30

**Pour les passeports :**

**s'adresser à L'Agora**

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h  
Rue Saint-Nicolas  
**02 33 50 96 06**

**Pour un extrait de naissance,  
de mariage ou de décès et  
la mise à jour du livret de famille,  
s'adresser à la Mairie où  
à eu lieu l'événement**

### Service Urbanisme

**Pour les permis de construire,  
déclarations de travaux...**

Ouvert du lundi au vendredi  
de 14h à 17h sur rendez-vous  
**02 33 91 30 01** (fermé le mardi)

## Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS est un lieu d'information, d'écoute, d'orientation qui assure un accompagnement structuré pour les personnes en difficulté et participe activement au développement social en animant un réseau composé de partenaires institutionnels et associatifs locaux.

### Plan canicule ou grand froid

Inscrivez-vous sur les registres de visites pour être intégré dans le dispositif.

### Repas des aînés

Si vous avez 73 ans et plus, pensez à vous inscrire auprès du CCAS après les vacances de la Toussaint de l'année en cours.

Ouvert du lundi au jeudi  
de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le  
vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h30  
HLM le Chêne Vert  
**02 33 91 23 30**

## Centre Médico-Social (CMS) Territoire de solidarité départemental

Le CMS vous accueille, vous informe et vous oriente sur les domaines tels que l'insertion, la prévention, la protection de l'enfant et l'autonomie.

Ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
et le mardi de 13h30 à 17h

15, avenue de la Gare  
**02 33 91 14 00**

## Police municipale

**Circulation, stationnement, médiation dans les conflits de la vie quotidienne, opération « Tranquillité senior ».**

C'est une action de proximité qui est à la fois rassurante pour les seniors isolés, vivant seuls et dissuasive pour les individus potentiellement mal intentionnés. Le mode de fonctionnement de cette opération s'effectue lors de patrouilles, sur des horaires aléatoires.

Deux visites annuelles par personne inscrite sont prévues.

Ouvert le mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

11, rue Clément Desmaisons  
**02 33 91 31 37**

## Service Municipal d'Intervention Rapide (SMIR)

Si vous constatez des dégradations ou des nuisances sur l'espace public liées à la propreté, à la voirie, à l'éclairage, à la signalisation ou aux espaces verts, composez le numero vert :

**0 800 201 087** (appel gratuit depuis un poste fixe)

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

## Modalités de collecte des déchets ménagers

**Les ordures ménagères sont collectées chaque mardi matin.**

Vous devez présenter vos bacs roulants individuels la veille au soir, devant votre habitation.

Les usagers ne pouvant être équipés de bacs roulants individuels doivent utiliser les différents bacs de regroupement ou conteneurs enterrés dans la ville.

## Déchetterie de Mallouet

Elle est à votre disposition pour vous débarrasser de vos encombrants, déchets verts, gravats, métaux...

Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture le jeudi en période hivernale)

Un doute, une question ?  
Prenez contact avec la Communauté de communes Granville Terre et Mer

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Communauté de Communes  
Granville Terre et Mer  
197, avenue des Vendéens  
**02 33 91 38 60**



## ACCUEIL

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 16h

Rencontre individuelle  
sur rendez-vous

par téléphone au

**02 33 61 86 87**

(MESSAGERIE D'ACCUEIL EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE)

par courriel à

[pole.senior@ville-granville.fr](mailto:pole.senior@ville-granville.fr)

**PÔLE SENIOR**

FOYER LOGEMENT LES HERBIERS  
202, RUE PAUL DE GIBON  
50400 GRANVILLE

[www.ville-granville.fr](http://www.ville-granville.fr)



UN SERVICE DE LA VILLE

**GRANVILLE**  
NORMANDIE